

HÔPITAL REMA
Charte pour les dons en matériel,
équipements médicaux et produits
pharmaceutiques

RUYIGI, Septembre 2011

Dignité

Solidarité

Impartialité



CHARTRE DES DONATEURS

Afin de soutenir l'Hôpital Rema dans la réalisation de son plan stratégique et contribuer efficacement à son développement, nous invitons tous les partenaires, amis et sympathisants de la Maison Shalom à adhérer à la Charte ci-dessous pour tous les dons en matériel médical, équipements divers et produits pharmaceutiques.

1. Prendre connaissance du plan stratégique de l'hôpital Rema, des axes prioritaires et des objectifs par service, afin que les dons s'inscrivent dans la vision définie pour l'horizon 2016.
2. Considérer tout envoi de matériel et d'équipement comme un projet de transfert de technologies et de compétences, qui doit être adapté à l'environnement ainsi qu'aux problèmes de santé soignés à l'Hôpital Rema. Cela implique :
 - a. S'assurer que les équipements sont fonctionnels avant leur envoi
 - b. Garantir la mise en service des appareils,
 - c. Assurer la formation des techniciens qui seront chargés de la manipulation de ces technologies.
 - d. Assurer la formation des prescripteurs qui seront amenés à poser les indications de recours à ces technologies.
 - e. Adapter le cas échéant les protocoles de soins, les protocoles thérapeutiques, ainsi que le programme d'enseignement à l'Ecole Paramédicale St Michel.
 - f. Envoyer des produits pharmaceutiques ayant une échéance de validité d'au moins neuf mois
3. Contribuer à créer le cadre permettant de garantir l'utilisation durable des équipements fournis :
 - a. Identifier une filière d'approvisionnement pour le matériel consommable, éventuellement nécessaire au bon fonctionnement des équipements.
 - b. Transmettre les protocoles de maintenance des équipements.
 - c. Identifier les compétences locales capables d'assurer la maintenance, l'entretien des appareils et les associer au projet le plus tôt possible.